

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du règlement no 483-21-U

AVIS PUBLIC est donné que le règlement no 483-21-U adopté par le conseil municipal le 2 février 2022 a été certifié conforme par la MRC de La Vallée-du-Richelieu le 29 mars 2022.

Règlement no 483-21-U : Règlement modifiant le règlement de zonage no 483-U.

QUE communication dudit règlement peut être prise à mon bureau situé au 2379, chemin de Chambly, bureau 210 à Carignan, durant les heures normales de bureau; ledit règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Carignan, ce 6 avril 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 6 avril 2022 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 6 avril 2022.

Donné à Carignan, ce 6 avril 2022.

Ève Poulin, avocate
Greffière